

EDF redeviendra-t-il un établissement public industriel et commercial (Epic)? Et sera-t-il la seule entreprise autorisée à construire des centrales nucléaires en France, ruinant les espoirs portés par les start-up des petits réacteurs? La France va-t-elle rétablir des tarifs de vente régulés pour le gaz – ce que l'Europe interdit? Voici une liste non exhaustive des sujets ajoutés à la proposition de loi du sénateur Daniel Gremillet lors de son examen au Sénat.

Initialement, ce texte avait vocation à générer un débat parlementaire sur la stratégie énergétique de la France, en inscrivant dans la loi certains objectifs. Il s'agissait surtout de permettre aux élus de débattre, alors que le gouvernement a opté pour une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sous forme de décret. Cette dernière n'en finit plus d'être remaniée, renégociée par les parties prenantes. Promise pour juin 2023, reportée maintes fois, elle est désormais attendue «avant la fin de l'été, idéalement avant la rentrée», a précisé Marc Ferracci, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, dans une interview à *La Tribune Dimanche*. D'ici là, il y aura peut-être eu une loi. Ou pas. «Nous n'attendrons pas la fin de la navette parlementaire», a ajouté le ministre.

La droite a appelé de ses vœux une loi, souhaitant éviter que la stratégie énergétique de la France ne se résume à un simple décret, d'autant qu'elle est, sur bien des points, opposée à la PPE. La gauche de l'hémicycle penche aussi en faveur de l'adoption d'un texte de loi, mais, cette fois, pour renforcer la portée de la PPE... «Et au milieu, nous trouvons le PS», tacle Antoine Armand (LREM). Dans ce vaste poker menteur, chacun défend ses objectifs. À droite, l'heure est à la défense de la stratégie nucléaire du pays, avec en ligne de mire la construction de 14 EPR 2, au minimum. La gauche et les écologistes, à l'exception du Parti socialiste, penchent, eux, en faveur d'une plus grande part de renouvelables dans la production d'électricité.

Relance de la filière nucléaire

Le 4 juin, la commission des affaires économiques a adopté un texte qui n'a plus grand-chose à voir avec l'original sénatorial. Celui-ci prévoyait une relance massive de la filière nucléaire, avec le maintien du parc existant et le développement de nouvelles capacités nucléaires, correspondant à la construction d'au moins 14 EPR d'ici 2050. Déjouant les pronostics, la commission a rejeté l'article sur le nucléaire. Le Rassemblement national, pourtant partisan d'une relance radicale de la filière, a préféré voter contre : il voudrait une quarantaine d'EPR 2. Un objectif que les industriels de la filière qualifient d'inatteignable. Le Parti socialiste défend une relance qu'il estime «raisonnable» face au retard pris dans le développement des énergies renouvelables, avec la prolongation de la durée de vie des centrales existantes à 60 ans et de nouvelles capacités d'ici 2050 équivalant à la construction de 8 nouveaux EPR.



À droite, l'heure est à la défense de la stratégie nucléaire du pays, la gauche et les écologistes, à l'exception du Parti socialiste, penchent, eux, en faveur d'une plus grande part de renouvelables dans la production d'électricité. OLIVIER RATEAU/OLRAT STOCK.ADOBE.COM

L'énergie au cœur de débats enflammés au Parlement

Elsa Bembaron

La proposition de loi du sénateur Daniel Gremillet est examinée en séance par l'Assemblée nationale cette semaine.

Résultat, les objectifs nucléaires ne satisfont personne, ceux fixés pour les renouvelables non plus. La gauche regrette que la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité ne soit pas fixée, avec un objectif de 40 % en 2050.

Ce texte «n'a plus ni queue ni tête», estimait Joël Bruneau (Liot) à l'issue de la commission des affaires économiques. Rien ne dit que la suite des débats permettra de clarifier la situation. L'examen commence ce lundi et pourrait durer plus d'une semaine, en dépit de la pression de Mathilde Panot, présidente du groupe LFI, qui a obtenu que quarante heures de temps législatif soient programmées. Une durée très théorique, puisque le temps imparti au rapporteur, à la présidente de

la commission, aux ministres... n'est pas décompté.

Or, les débats s'annoncent plus que tendus, avec 658 amendements déposés, selon le site spécialisé Contexte. Certains sont tout simplement des contre-feux aux ajouts apportés par le Sénat. Antoine Armand, le rapporteur du texte, et le gouvernement en ont déposé 40. L'un d'eux vise à supprimer la transformation d'EDF en Epic. Le rapporteur souligne qu'«un retour au statut d'Epic déclencherait probablement l'ouverture d'une procédure d'infraction par la Commission européenne et va donc à l'encontre des intérêts de l'opérateur historique et du pays». Il devrait aussi être question de supprimer les dispositions réservant à EDF seul la possibilité d'exploiter une centrale nucléaire. Ce point est en totale

contradiction avec la stratégie impulsée par le président de la République en 2022 (discours de Belfort) puis soutenue par le plan France 2030. Pas questions de faire une croix sur les millions d'euros d'investissements publics déjà consacrés au développement de ces start-up.

De la stabilité et de la visibilité

La part de chacune des énergies – éolienne terrestre, en mer, solaire posée ou en toiture, hydraulique, nucléaire... – dans la production d'électricité nationale fait aussi l'objet de tensions. Antoine Armand estime ainsi qu'il ne devrait pas y avoir de chiffres précis, tout ou plus des objectifs, pour offrir une meilleure adaptation à la demande d'électricité. Comme devrait le prévoir la PPE dans sa version révisée.

«L'électrification, ça se soutient. On ne peut pas changer les règles tout le temps, ce n'est pas comme ça qu'on réindustrialise», tranche Antoine Armand, glissant qu'il «ne se battra pas pour faire adopter une loi absurde». En attendant, les industriels français sont toujours plus nombreux à réclamer à cor et à cri de la stabilité et de la visibilité. Deux vecteurs de réussite d'autant plus importants que les investissements dans la production s'inscrivent dans le temps long. Au moins vingt ans pour les renouvelables, soixante ans et plus dans le nucléaire... et des centaines de milliers d'années pour la gestion des déchets. La compétitivité de l'industrie française, qui repose en partie sur une électricité abondante et bon marché, elle, n'attend pas. ■